



Accueil de loisirs

Modalités d'inscriptions 2021-2022

vacances uniquement

- Une permanence pour les inscriptions aura lieu 3 semaines avant chaque période de vacances (1 mois pour les vacances d'été)
- Une demande d'inscription hors permanence pourra être prise en compte dans la limite des places disponibles, par mail : alsh@saint-medard-sur-ille.fr
- Lieu : **Salle d'étude**, coté école élémentaire.

Permanences des inscriptions

- Vacances d'automne : **vendredi 1^{er} Octobre** , 15h45-18h45
- vacances de Noël : fermée
- Vacances d'hiver : **vendredi 14 janvier**, 15h45-18h45
- Vacances de printemps : **vendredi 18 mars**, 15h45-18h45
- Vacances d'été (Juillet et Août) : **vendredi 10 juin**, 15h45-18h45

Modalités d'inscription

Le **dossier d'inscription 2021-2022** (fiche de renseignement + fiche sanitaire) doit être complet avant la première présence de l'enfant.

Le **paiement des présences** à l'accueil de loisirs se fait à l'inscription. Toute journée ou demi-journée réservée et non annulée dans les délais, sera due à l'accueil de loisirs , sauf en cas de justificatif médicale.

Au terme de chaque période de vacances :

- La facture vous sera transmise.
- Encaissement du paiement .
- Si la facture donne lieu à une modification un nouveau paiement vous sera demandé.

Annulation sans justificatif : une semaine avant le premier jour de présence de l'enfant.